



COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA
CROIX-ROUGE

Genève, le 1er mars 1945.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Nous nous permettons en votre double qualité de membre du Gouvernement Fédéral et de membre du Comité International de la Croix-Rouge de venir soumettre à votre bienveillante attention une question à laquelle nous attachons une importance particulière.

Notre Délégation à Berlin nous a fait part récemment de l'intention des Autorités allemandes de rapatrier en Italie du Nord quelques milliers de déportés militaires italiens malades. Les trains qui effectueraient ce rapatriement doivent, dans l'intention des dites autorités, emprunter le territoire suisse.

Le Comité International de la Croix-Rouge, que le sort précaire des militaires italiens retenus en Allemagne a toujours préoccupé et qui n'a jamais cessé de faire en leur faveur des démarches de diverse nature, était naturellement disposé à donner tout son appui à l'exécution de ces rapatriements et à prendre, avec l'accord des Autorités fédérales compétentes, toutes les mesures propres à en assurer la réalisation, bien qu'immédiatement il se soit rendu compte des difficultés de tous genres que ce problème pouvait soulever. Le Comité International de la Croix-Rouge a appris ultérieurement que le Gouvernement allemand a saisi officiellement les Autorités fédérales de cette question.

Monsieur le Conseiller Fédéral Ph. Etter
Membre du Comité International de la Croix-Rouge
Département de l'Intérieur
Berne

*Am Memm Künsteral (Schweizer) mit der Bitte um wohlwollende
Grüßung der hier aufgeworfenen Frage. 2. 3. 45*

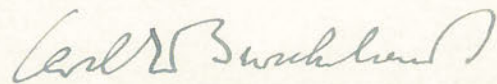
Attn



- 2 -

Nous croyons de notre devoir de vous signaler que notre Délégation à Berlin a insisté à plusieurs reprises sur l'urgence que présente pour ces malades leur départ d'Allemagne étant donné qu'ils se trouvent dans une situation réellement pitoyable. Le Comité International de la Croix-Rouge a toutes les raisons de croire, en effet, qu'une prolongation de leur séjour en Allemagne risquerait de leur être funeste et ne voudrait pas voir retarder leur départ. Aussi nous sommes-nous demandé si vous n'envisageriez pas de préconiser aux autorités fédérales, en votre qualité de membre du Comité Internationale de la Croix-Rouge d'offrir que ces malheureux soient provisoirement hospitalisés en Suisse en attendant qu'ils puissent rentrer en toute sécurité dans leurs foyers.

C'est en vous remerciant par avance de l'intérêt que vous voudrez bien témoigner à cette suggestion que nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, les assurances de notre haute considération.



Carl J. Burckhardt
Président du Comité International
de la Croix-Rouge.